

## ERT – TENNIS DE TABLE – CIRCULAIRE DU 29.05.16

Le comité ERT s'est réuni ce vendredi 27 mai au local de la Palette froyennoise afin de préparer l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra le vendredi 10 juin.  
Il a été décidé que cette dernière aurait lieu au local de la Jeunesse Allain, Chemin Joseph Lacasse, 1 – 7500 TOURNAI, à 20h00.

### ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

La présente circulaire, transmise uniquement à chaque contact de club, fait office de convocation à l'Assemblée générale telle que prévue par l'article 37 de nos statuts. Cet article en précise l'ordre du jour, à savoir :

- Allocution du Président ;
- Rapport du Secrétaire ;
- Rapport financier du Trésorier ;
- Eventuel renouvellement de membres du Comité ;
- Examen des propositions de modifications des Statuts et du Règlement sportif émanant des clubs et du Comité.

A cet ordre du jour, il conviendra d'ajouter un point Divers (calendrier 2016/2017, etc.)

#### Représentation des clubs à l'Assemblée générale

L'article 40 de nos Statuts précise que tous les clubs ont l'obligation d'être représentés à l'Assemblée générale, même s'ils ne participent plus au championnat suivant.

Par ailleurs, il sera procédé à l'appel des clubs en début et fin d'Assemblée (article 40). Des amendes sont prévues pour les fautifs (article 41) :

- a) Club non représenté au début de l'Assemblée Générale : 10,00 € ;
- b) Délégué du club absent à la clôture de l'Assemblée Générale : 3,75 €.

#### Voix attribuées lors des votes en Assemblée générale

En vertu de l'article 39 des Statuts, il est attribué une voix à chaque club engagé dans le championnat précédent et s'engageant à disputer le championnat suivant.

### DOCUMENTS EN ANNEXE

- Document 1 A : Formulaire d'engagement à remettre lors de l'AG (composition des membres du Comité du club, nombre d'équipes inscrites en championnat et en coupe, remarques éventuelles (calendrier, horaire, divers).
- Document 1 B : Le cas échéant, formulaire de demande de suppression d'une équipe dite « brulée », soit une équipe qui n'est pas la dernière équipe du club, à remettre lors de l'AG.
- Document 1 C : Pour les intéressés, formulaire de demande d'organisation d'un tournoi comptant pour le challenge de régularité, à remettre lors de l'AG.
- Calendrier de la saison 2016/2017 ;
- Récapitulatif des modifications de classements à l'issue de la saison 2015/2016.

### DIVERS

Un nouveau club, le Tennis de Table Sacré Cœur d'Antoing, s'est manifesté auprès de l'Entente et envisage de participer aux compétitions de l'ERT dès la saison prochaine. S'il ne pourra participer aux votes, celui-ci est néanmoins cordialement invité à participer à l'Assemblée Générale lors de laquelle des documents doivent être remis (voir supra).

## AMENDEMENT AUX STATUTS

### Proposition du Comité

**TITRE VIII** : Modifier les articles du titre VIII de la manière suivante (texte à supprimer ~~en grisé et barré~~ et texte à ajouter *en italique et souligné*) :

**TITRE VIII – Fusion et changement de dénomination<sup>(1)</sup> de clubs**

**Article 43.** – Les clubs engagés en E.R.T. peuvent fusionner entre eux, en changeant d'appellation, ou changer de dénomination, les équipes ainsi formées sont alors soumises aux dispositions des articles 13 et 14 des Règlements Sportifs.

**Article 44.** – La demande de fusion ou de changement de dénomination doit être introduite pendant la période du 1er mai au 15 juin, de sorte que les engagements du nouveau club puissent être connus avant le début de la saison sportive suivante. (1er juillet)

**Article 45.** – Pour être valable, ~~la fusion~~ la décision doit être ~~décidée~~ prise en Assemblée Générale dans chacun des clubs désirant fusionner ou dans le club concerné par le changement de dénomination, aux conditions suivantes :

- seuls, les membres affiliés régulièrement pour la saison en cours ont voix délibérative ;
- une convocation doit être envoyée à tous les membres, au moins 10 jours avant la date de l'Assemblée Générale ;
- la décision doit être prise aux 2/3 des membres présents ;
- pour les joueurs de moins de 18 ans, l'avis exprimé doit être contresigné par un représentant légal.

**Article 46.** – L'ordre du jour de cette Assemblée Générale comprendra au moins les points suivants, obligatoirement renseignés sur la convocation :

- a) la proposition de fusion ou de changement de dénomination ;
- b) l'information des joueurs, portant notamment sur leurs droits en matière de transfert ;
- c) l'inventaire du matériel et des biens ;
- d) le vote.

**Article 47.** – La preuve de la convocation de tous les membres peut être établie, soit :

- a) par un récépissé de la Poste, pour un envoi recommandé ;
- b) par une déclaration de tout affilié absent à l'Assemblée Générale, rédigée comme suit :  
« Je soussigné ..... (nom, prénom), déclare avoir été invité à une Assemblée Générale des membres de mon club, ..... qui se tiendra le ..... (date), à ..... heures, en vue ~~d'une fusion avec~~ .....

**+ choisir l'une des deux phrases suivantes selon le cas :**

- d'une fusion avec .....
- d'un changement de dénomination.

Je ne participerai pas à cette Assemblée, mais, après m'être informé de mes droits, je souhaite, pour la saison prochaine :

- être repris sur la liste des affiliés du nouveau club. (\*)
  - devenir libre de toute affiliation auprès d'un autre club de mon choix. (\*)
- (\*) biffer la mention inutile

Nom (représentant légal pour un joueur de moins de 18 ans), numéro de matricule, date et signature.

»

**Article 48.** – Le Procès-verbal de chaque Assemblée Générale doit être signé par les membres présents d'un côté ceux qui approuvent la fusion ou le changement de dénomination et de l'autre ceux qui ~~la~~ refusent.

Devant chaque signature, il y a lieu d'indiquer le numéro de matricule et le nom en caractères d'imprimerie.

**Article 49.** – Les Procès-verbaux ainsi que les pièces justificatives devront parvenir au Secrétariat E.R.T. dans les délais fixés à l'article 44 ci-avant.

<sup>(1)</sup> : Hors titre honorifique (faveurs royales, ...)

## AMENDEMENTS AU REGLEMENT SPORTIF

### Proposition du TTT Estaimpuis

**Art. 24** : Modifier le troisième paragraphe de la manière suivante (texte à supprimer ~~en grisé et barré~~) :

Toutefois, un joueur dont l'affiliation prend effet après la première journée des matches retour (A.G. 1992) ne peut plus être aligné dans le championnat en cours, sauf s'il est Non-Classé ~~et n'a jamais été affilié à aucune Fédération.~~ (A.G. 1988)

### Proposition de la MJ Lamain

**Art. 24** : Modifier le dernier paragraphe de la manière suivante (texte à supprimer ~~en grisé et barré~~) :

En cas d'inobservation de ces règles, l'équipe dans laquelle s'est aligné le joueur en cause ~~perd la rencontre par forfait et~~ est pénalisée d'une amende de 2,50 €.

### Proposition du TTT Estaimpuis

**Art. 26** : Modifier le premier paragraphe de la manière suivante (remplacer le texte ~~en grisé et barré~~ par le texte en *italique et souligné*) :

Tout joueur appartenant à la F.R.B.T.T. ou de toute autre Fédération est autorisé à participer au Championnat E.R.T., à condition de disputer ~~les 2/3 des matches du Championnat entier~~ *12 rencontres (championnat et/ou coupe)*

### Proposition du TTT Estaimpuis

**Art. 26** : Ajouter le paragraphe suivant après le premier paragraphe :

Un joueur est considéré en double appartenance à partir du moment où il a disputé au moins 1 rencontre de championnat dans une autre Fédération.

### Proposition du TTT Estaimpuis

**Art. 26** : Supprimer le troisième et le quatrième paragraphe (~~en grisé et barré~~) et les remplacer par un nouveau paragraphe (*en italique et souligné*) :

~~En cas d'inobservation de ce point, l'équipe dans laquelle est aligné un joueur provenant d'une autre fédération perd la rencontre par forfait et est pénalisée d'une amende de 3,75 €.~~

~~Par contre, s'il s'agit d'un élément uniquement affilié en E.R.T. et la quittant en cours de saison pour rejoindre une autre fédération (A.G. 2010), toutes ses victoires sont annulées et l'amende est portée au compte du joueur (à acquitter avant toute réaffiliation -cfr. Art. 68-).~~

*En cas d'inobservation de ce point, toutes les victoires du joueur sont annulées et une amende de 3,75 € est portée au compte du joueur (à acquitter avant toute réaffiliation).*

### Proposition de la MJ Lamain

**Art. 26** : Supprimer le troisième et le quatrième paragraphe (~~en grisé et barré~~) et les remplacer par deux nouveaux paragraphes (*en italique et souligné*) :

~~En cas d'inobservation de ce point, l'équipe dans laquelle est aligné un joueur provenant d'une autre fédération perd la rencontre par forfait et est pénalisée d'une amende de 3,75 €.~~

~~Par contre, s'il s'agit d'un élément uniquement affilié en E.R.T. et la quittant en cours de saison pour rejoindre une autre fédération (A.G. 2010), toutes ses victoires sont annulées et l'amende est portée au compte du joueur (à acquitter avant toute réaffiliation -cfr. Art. 68-).~~

*En cas d'inobservation de ce point, toutes les victoires du joueur affilié à une autre fédération sont annulées dans toutes les rencontres qu'il a disputées au cours du championnat, et son équipe est pénalisée d'une amende de 3,75 € par rencontre concernée.*

*Les mêmes sanctions s'appliquent à un élément uniquement affilié en E.R.T. et qui s'affilierait en cours de saison à une autre fédération.*

# ERT – TENNIS DE TABLE FORMULE D'ENGAGEMENT SAISON 20.... / 20....

**Dénomination du Club :** .....

**Local et adresse :** .....

..... n° .....

☎ : ..... / .....

**Nombre de tables :** ..... **Couleurs :** .....

## Composition du comité :

➤ **Président :** .....

..... n° .....

☎ : ..... / .....

➤ **Secrétaire :** .....

..... n° .....

☎ : ..... / .....

➤ **Trésorier :** .....

..... n° .....

☎ : ..... / .....

**Nom du membre de ce Comité à contacter en priorité :** .....

## Inscriptions pour la saison :

■ **Interclubs E.R.T. :** ..... équipe(s) de 3 joueurs.

■ **Coupe E.R.T. :** ..... équipe(s) de 3 joueurs.

## Remarques éventuelles (calendrier et horaire des équipes, divers) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date, nom et signature du responsable :

## ERT – TENNIS DE TABLE DEMANDE DE SUPPRESSION D'UNE EQUIPE SAISON 20.... / 20....

En application de l'article 14 des Règlements sportifs E.R.T. :

Le club ..... demande la suppression de son équipe ..... appelé à évoluer en division ..... durant la prochaine saison.

Date et signature,

Le Secrétaire ou le Président du club

### Renseignement utiles :

Joueurs « inutilisables » <sup>(1)</sup>	Nom et Prénom	Classement	Journées disputées <sup>(2)</sup>
N°1	.....	.....	.....
N°2	.....	.....	.....
Autre(s)	.....	.....	.....
	.....	.....	.....

### Décision de l'E.R.T. :

Demande acceptée <sup>(3)</sup>

Demande refusée <sup>(3)</sup>

Remarques éventuelles : .....

.....

.....

.....

Pour le Comité E.R.T.  
Date, nom et signature :

<sup>(1)</sup> Joueurs qui cesseront leurs activités, ou seront transférés, dans un autre club (E.R.T., F.R.B.T.T., ...).

<sup>(2)</sup> Totaliser les journées effectivement disputées de la saison précédente.

<sup>(3)</sup> Biffer la mention inutile.

# ERT – TENNIS DE TABLE

## DEMANDE D'ORGANISATION D'UN TOURNOI

### SAISON 20.... / 20....

**Dénomination du Club :** .....

Je soussigné(e), ..... (Président\*, Secrétaire\*)

sollicite l'accord du Comité de l'Entente Régionale du Tournais pour l'organisation d'un tournoi comptant pour le challenge de régularité\*\*.

De préférence le : .....

Autres dates :	.....
	.....
	.....

\* Biffer la mention inutile

\*\* Pour que le tournoi reçoive l'agrément du Comité E.R.T., le tournoi doit répondre aux exigences suivantes :

- o proposer les séries Ncl, E, D6-D4, D2-D0, et C ;
- o le joueur participant à ce tournoi peut s'inscrire dans la série de son classement et/ou s'il le désire dans la série immédiatement supérieure à celle de son classement ;
- o Le droit d'inscription ne peut excéder 2,00€ par série.

Date et signature du représentant du club,

**Décision de l'E.R.T. :**

Le comité de l'Entente Régionale du Tournais :

Donne son accord pour que votre tournoi se déroule le : .....

Refus l'organisation de votre tournoi pour la (les) raison(s) suivante(s) :

.....  
 .....  
 .....

Pour le Comité E.R.T.  
 Date, nom et signature :

## CALENDRIER DE LA SAISON 2016/2017

DATES	FRBTT	ACTIVITES	REMARQUES
V./ 02/09/2016		Réunion de calendrier	
S./ 03/09/2016		Tournoi	
S./ 10/09/2016	J.01	Tournoi	
S./ 17/09/2016	J.02	Journée n°01	
S./ 24/09/2016	A/R	Journée n°02	
V./ 30/09/2016		Date limite - inscriptions en Coupe	
S./ 01/10/2016	J.03	Tournoi	
S./ 08/10/2016	J.04	Journée n°03	
S./ 15/10/2016	J.05	Journée n°04	
V./ 21/10/2016		Date limite pour le 1er tour de Coupe	
S./ 22/10/2016	J.06	Journée n°05	
S./ 29/10/2016	A/R	Coupe - 1/16	Congé d'automne : début
S./ 05/11/2016	J.07	Journée n°06	Congé : fin
S./ 12/11/2016	J.08	Journée n°07	
S./ 19/11/2016	A/R	Tournoi	
S./ 26/11/2016	J.09	Journée n°08	
S./ 03/12/2016	J.10	Journée n°09	
S./ 10/12/2016	J.11	Tournoi	
S./ 17/12/2016	A/R	Tournoi	
S./ 24/12/2016		Relâche	Vacances d'hiver : début
S./ 07/01/2017		Tournoi	Vacances : fin
S./ 14/01/2017	J.12	Journée n°10	
S./ 21/01/2017	J.13	Journée n°11	
S./ 28/01/2017	J.14	Journée n°12	
S./ 04/02/2017	J.15	Tournoi	
S./ 11/02/2017	A/R	Journée n°13	
S./ 18/02/2017	J.16	Journée n°14	
S./ 25/02/2017	J.17	Coupe 1/8	Congé de détente : début
S./ 04/03/2017	A/R	CHAMPIONNATS INDIVIDUELS	Congé : fin
S./ 11/03/2017	J.18	Journée n°15	
S./ 18/03/2017	J.19	Journée n°16	
S./ 25/03/2017	J.20	Coupe - 1/4	Carnaval de Tournai
S./ 01/04/2017	J.21	Journée n°17	Vacances de printemps : début
S./ 08/04/2017	A/R	Journée n°18	
S./ 15/04/2017	J.22	A/R	Vacances : fin
S./ 22/04/2017		Coupe - 1/2	
S./ 29/04/2017		-----	
S./ 06/05/2017		Championnat de doubles Finale de la Coupe Remise des prix	

# ENTENTE REGIONALE DU TOURNAISIS

## COMMISSION DES CLASSEMENTS - SAISON 2015-2016

### J. Allain

BOUTON Eric D2 ► D0

### TTC Brunehaut

THIEBAUT Sophie C4 ► D0  
 DEWEERD Christophe C4 ► C6  
 FONTAINE Christophe D0 ► C6  
 TASSET Claude D6 ► E  
 DUCHATELET Christian D6 ► E  
 VAUCHEL Christian E ► NC

### WAPI Tournai

BAUDOUIN Laurent D6 ► D4  
 DEKEYSER Guillaume E ► D6

### P. Froyennoise

DE SMET Nicolas C2 ► C4  
 FRANCOIS Corentin C2 ► C4  
 VERDY Jean-Charles C4 ► C6  
 PORRET Gilles C6 ► C4  
 SURMONT Emmanuel C6 ► D0  
 VIGIN Didier C6 ► D0  
 GAILLET Roger D4 ► D0  
 MERLEVEDE Vincent D6 ► D4  
 DELABY Dylan E ► D6  
 DUBOIS Eveline NC ► E  
 DUBOIS Hugo NC ► E

### AEC Tournai

ROSENBAUM Christophe E ► D6

### EPC Kain

MAQUET Julien E ► D6

### MJ Lamain

SAINLEZ Antoine C2 ► C4  
 MOULIN Remy D2 ► D0  
 BOSSUT Jérôme NC ► E

### P. Marocaine

DELBART Michaël C4 ► C2  
 VERDY Gaëtan D0 ► D2  
 MEUNIER Frederic D6 ► D4  
 SCHERPEREEL Tom E ► D6

### PPC Maulde

CAUCHETEUR Michel C6 ► D0  
 DUBUS Dominique D0 ► D2  
 LAENENS Maxime D2 ► C6  
 DURENNE Patrick D6 ► E  
 HUYQUE Simon NC ► E  
 CAUCHETEUR Nora NC ► E  
 LUST Martin NC ► E

### RR Rumoise

BAUTS Olivier D0 ► C4  
 WAROUX David D6 ► D4  
 DELAUNOY Ludovic D6 ► D4  
 WATTELAINE Louis E ► D6

### TS Béclersien

SPILEERS David D2 ► D4  
 LORY Samuel E ► D6  
 MARLIERE Jean-Claude NC ► E  
 DELGUTTE Joachim NC ► E

### LM Wiers

WUILPART Eddy C0 ► C2  
 DEVAUX Philippe C4 ► C2  
 VAN NESTE Rudy C4 ► C2  
 DESMYTER Yannick C6 ► C4  
 DESMYTER Johnny C6 ► C4  
 HIOCO Florent D0 ► C6  
 MINET Guillaume D0 ► D2  
 COLLIN Jean-Noël D2 ► C6  
 CASTERMANT Yuri D2 ► D4  
 DEVOS Mickaël D6 ► E  
 DUBOIS Marie-Françoise E ► NC  
 HERCHEUX Grégory NC ► E  
 DE SMYTER Diego NC ► E

### TTT Estaimpuis

VANDECASTEELE Ludovic C2 ► C0  
 BRYSSINCK Geoffrey D4 ► D0  
 VERGRACHT John D4 ► D6  
 LEHOUCQ Claude E ► NC  
 HUYGELIER Patrick E ► NC  
 WASCHKE Nicolas E ► D6  
 VERSTRAETE Jean-Claude E ► NC  
 LEBRUN Patrick E ► NC

### SCG Anvaing

CAUCHIE Alain C4 ► C6  
 PROVOYEUR Vincent C4 ► D0  
 BONNIER Olivier C6 ► D0  
 DUTRANNOIS Gaël D6 ► E  
 OLIVIER Christian E ► NC  
 FRANCOIS Emilie E ► D6  
 HELLIN Bernard NC ► E  
 VERHAEGHE Fabrice NC ► E

### TT Dottignies

ALLEMANN David C4 ► C6  
 CARPENTIER Eric C6 ► D0  
 PICALAUSE Vincent D0 ► D2  
 MARTIN Jean-Michel D2 ► D4  
 DHONDT Arnaud D4 ► D6  
 BONDROIT Corentin D4 ► D2  
 BONDROIT Dimitri D6 ► D4  
 CASIER Axel D6 ► D4  
 BEN EL HAKAM El Hassane E ► D6  
 BATTEUR Florian E ► D4  
 VANHOUTTE Emmanuel NC ► E  
 D'HALLUWEYEN Laurie NC ► E

### JTT Froidmont

BURON Thibault C6 ► C4  
 LEFEBVRE Steve C6 ► C4  
 DEFOOR Nico D4 ► D2  
 DEROUBAIX Adrien D6 ► D4  
 DELNESTE Grégoire E ► D6  
 DEMESSINE Corentin E ► D6

**55 montées**

**36 descentes**